



A quelques mois des élections, **le secteur de la Créativité et des Arts en amateur** en Fédération Wallonie-Bruxelles **souhaite se faire entendre !**

Il est impératif que tout **accord gouvernemental en Fédération Wallonie-Bruxelles assure l'investissement total des subventions pour l'emploi, prévues** par le décret, c'est-à-dire les 4,5 millions d'euros attendus par le secteur depuis 2009 !

Ces ressources qui manquent cruellement aujourd'hui sont essentielles pour assurer la pérennité de nos actions et le respect des travailleur.euses du secteur.

Il est **également indispensable d'harmoniser les différents textes légaux sectoriels** afin que toutes les associations aient la possibilité d'assurer leurs missions et d'atteindre leurs publics dans les meilleures conditions possibles.

Rappelons que le secteur de la Créativité et des Arts en amateur comprend actuellement 132 Centres d'Expression et de Créativité, 12 Fédérations de Pratiques Artistiques en Amateur et 1 Fédération représentative reconnues qui **touchent plus de 83.000 personnes**, sans distinction d'âge ou de condition sociale, à la fois en milieu urbain et rural, **sur Bruxelles et dans toute la Wallonie**. Les ateliers et les activités proposés à ces publics par plusieurs centaines d'ASBL, comprennent une grande diversité de disciplines artistiques telles que la danse, l'écriture, la gravure, la musique, le chant, la peinture, le théâtre et bien d'autres encore.

Toutes ces initiatives permettent à **chacun.e de s'épanouir, de s'émanciper, de développer ses compétences et surtout de mettre en pratique, au quotidien, le vivre ensemble et l'expression citoyenne, si précieux dans notre société.**

Les projets socioartistiques et les créations collectives offrent une plateforme d'expression privilégiée et donnent naissance à un véritable tissu social et à des œuvres et prestations de qualité.

Malgré l'évolution budgétaire positive depuis 2019 - 1 millions d'euros investi directement pour le secteur - **il manque toujours au moins 4,5 millions** afin d'assumer les termes du décret. Celui-ci prévoit, à la reconnaissance d'opérateur dans certaines

catégories, une subvention emploi « permanent ». Cela fait 15 ans que la majorité des opérateurs, **soit près de 75 sur les 100 concernés**, attendent cet apport non négligeable de moyens humains.

Il est temps pour nos responsables politiques de reconnaître la valeur intrinsèque du secteur de la Créativité et des Arts en amateur et d'assurer, à l'exemple de celui-ci, leur part du contrat, en appliquant les mesures prévues par le décret.

Nous exigeons également **la révision des textes légaux** afin d'assurer une cohérence entre les visées, les moyens, les définitions, les liaisons avec d'autres législations et les réalités vécues au quotidien par les opérateurs. Une évaluation du décret menée en 2022 par l'Observatoire des Politiques Culturelles appuie ces différentes revendications.

Après 15 ans, il est temps que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles assume sa part du contrat !

L'ensemble de nos revendications sont disponibles sur :

- 15ans.be
- [Mémorandum Incidence](#)

Les focus sur nos membres : activités, projets, méthodes de travail... sont disponibles sur : focus-incidence.be

Contact Incidence :

- mail : info@incidence-asbl.be
- personne de contact : Julie Patiny | Présidence : 0492/73.60.26